



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2019

PARACANOË

Table des matières

1	PREAMBULE	2
2	SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOË	4
3	COMPETITION DE SELECTION PARACANOË 2019	4
	3.1 Processus d'accès et compétition de sélections des 20 et 21 avril 2019 à Vaires sur Marne	4
	3.2 Conditions sportives	4
	3.3 Conditions administratives	5
	3.4 Programme prévisionnel	5
	3.5 Règlement de la compétition de sélections.....	5
	3.6 Principe de classement et de sélection	5
4	SELECTIONS NOMINATIVES 2019	6
5	PROGRAMME D' ACTIONS	6
6	DIFFUSION DES SELECTIONS	7

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les meilleurs athlètes français (métropolitains et d'outre-mer) capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France Paracanoë lors des deux prochaines saisons sportives internationales 2019 et 2020. L'objectif principal reste l'obtention des quotas en 2019 et la recherche de l'Or à Tokyo en 2020.

POUR 2019

Une sélection est soumise à la production d'un niveau de performance correspondant à l'accès à l'une des **6 premières places** en finale du championnat du Monde Paracanoë pour les catégories paralympiques.

- Les athlètes, ayant déjà réalisé cette production en 2018 au championnat du Monde, ou médaillés à la Coupe du Monde 2018 ou au championnat d'Europe 2018, **et** classés ELITE intègrent le collectif TOKYO 2020.
Ils sont retenus dans le collectif Equipe de France Paracanoë 2019 sous réserve d'effectuer une performance significative* au Championnat d'Europe ou à la Coupe du Monde 2019.
- Tous les autres athlètes devront réaliser le parcours de sélection (Open de France, courses de sélection avec réalisation d'une performance correspondant à l'accès à l'une des 6 premières places en finale du championnat du Monde pour les catégories paralympiques) pour être retenus dans le collectif Equipe de France Paracanoë 2019.
- Un comité de sélection sera établi pour déterminer la composition des Équipes de France en concordance avec les critères des modalités de sélection. Ce comité sera constitué du DTN, du Président de la FFCK ou de son représentant, et d'un technicien désigné par le DTN.

Le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie se réunira à l'issue des sélections Equipe de France, puis de la Coupe du Monde et après le Championnat du Monde pour définir à chaque fois le collectif Equipe de France Paracanoë suivant les règles établis ci-dessus.

En cas de circonstance exceptionnelle, le Comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie peut proposer une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

POUR 2020

La sélection nominative des athlètes sera prononcée, à l'issue des championnats du Monde 2020, et après la notification écrite de la Fédération Internationale de Canoe (ICF) attribuant les quotas paracanoë pour le Comité Paralympique et Sportif Français.

(Dans le cas d'une annulation ou d'un report de cette compétition, le championnat d'Europe 2020 servirait de support à la sélection. Dans le cas où le championnat d'Europe serait également annulé ou reporté ce serait la Coupe du Monde Paracanoë 2020 qui servirait de support).

- **Cas d'un podium au championnat du Monde 2019** : l'athlète ayant réalisé le podium est proposé à la nomination pour les Jeux paralympiques de 2020, sous réserve d'effectuer une performance significative¹ au championnat du Monde 2020 et indépendamment des résultats éventuellement obtenus par d'autres athlètes Français lors de cette échéance.
- **Cas d'un quota ouvert en 2019** : l'athlète ayant réalisé le quota est retenu dans le collectif Equipe de France Paracanoë 2020. Néanmoins c'est l'athlète ayant le meilleur résultat aux championnats du Monde 2020 qui sera proposé à la nomination, indépendamment de l'ouverture du quota, sous réserve d'effectuer une performance significative au championnat du Monde 2020.
- **Cas d'un quota ouvert en 2020** : c'est l'athlète ayant ouvert le quota au championnat du Monde 2020 qui sera proposé à la nomination, sous réserve d'effectuer une performance significative.

Des athlètes suppléants pourront être désignés sur la base des résultats effectués au Championnat du Monde 2019, 2020 ou des sélections nationales 2020.

Le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie se réunira à l'issue des sélections Equipe de France 2019, puis après les Championnats du Monde 2019 pour définir le collectif Equipe de France Tokyo 2020 suivant les règles établis ci-dessus.

En cas de circonstance exceptionnelle, le Comité de sélection de la Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie peut proposer une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

¹ Performance significative pour atteindre un podium aux Jeux Paralympiques.

2 SELECTIONS EQUIPE DE FRANCE PARACANOË

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par l'encadrement technique national.

La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'Equipe de France. Elles contribuent pleinement à sa réussite. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France.

Rappel : Les athlètes du collectif TOKYO 2020 n'ont pas l'obligation de participer au processus de sélection 2019 étant déjà retenus pour les Championnats d'Europe 2019 et Coupe du Monde 2019. Néanmoins ils peuvent participer à l'ensemble des courses (Open et course de sélection).

3 COMPETITION DE SELECTION PARACANOË 2019

3.1 Processus d'accès et compétition de sélection des 20 et 21 avril 2019 à Vaires sur Marne

Pour accéder à la compétition de sélection des 20 et 21 avril 2019, les sportives et sportifs devront avoir participé préalablement aux Open de France SPRINT d'Automne et/ou d'Hiver. (Épreuves sur 200 mètres)

Remarques :

- Pour les courses Open de France SPRINT les inscriptions sont libres et se feront directement en ligne sur le site FFCK.
- Les athlètes ultra marins ne sont pas concernés par le début du processus et pourront s'inscrire directement à la compétition de sélection des 20 et 21 avril 2019. La FFCK a la volonté d'accompagner les projets d'athlètes ultra marins en leur permettant de participer aux courses de sélection.

3.2 Conditions sportives

- ✓ Avoir été classifié ou reclassifié selon les nouvelles classes définies par l'ICF et approuvées par l'IPC pour les Championnats du Monde 2019 au plus tard à l'occasion des Open de France SPRINT et avoir transmis son dossier « du parcours médical Equipe de France paracanoë » **complet** au Médecin de l'Equipe de France avant la tenue de la compétition de sélection.
Rappel : pour chacune des classes dans le cas d'un doublage d'épreuves :
Femmes : KL1, KL2, KL3, VL2 ; Hommes : KL1, KL2, KL3, VL2, VL3
- ✓ Etre retenu par le Head Coach de l'équipe de France paracanoë à l'issue des Open de France sprint d'automne et/ou d'hiver sur réalisation d'une performance significative et de deux performances significatives dans chacune des embarcations dans le cas d'un doublage d'épreuves.
- ✓ Etre accompagné par un entraîneur ou référent de club.

3.3 Conditions administratives

- ✓ Etre licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2004,
- ✓ Avoir payé ses factures à la FFCK,
- ✓ Pouvoir concourir pour la France au niveau international,
- ✓ **Pour tous les athlètes, avoir confirmé, en ligne avant le Vendredi 12 avril 2019 23h** sa participation aux courses de sélection, et régler le montant de l'inscription en ligne :
<http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>
Montant de l'inscription : 5€/personne pour s'inscrire aux compétitions de sélections.

3.4 Programme prévisionnel

La compétition se déroulera les 20 et 21 avril 2019 selon le programme prévisionnel diffusé ultérieurement.

En fonction de la densité des inscriptions, des regroupements de catégorie et ou de classifications seront effectués pour favoriser la confrontation lors des compétitions.

Le programme de cette compétition peut être modifié en fonction des conditions extérieures ou des évolutions du règlement international mais permettra aux athlètes de pouvoir « doubler » kayak et pirogue.

3.5 Règlement de la compétition de sélection

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis aux règles de sélection Equipe de France 2019 de Course en Ligne puis au règlement de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

Pour rappel, le règlement international stipule que si un compétiteur inscrit dans une course, ne se présente pas au départ d'une course, sans raison valide approuvée par le comité de compétition, il sera disqualifié pour l'ensemble de la compétition.

3.6 Principe de classement et de sélection

A l'issue de chaque finale, les compétiteurs marquent des points selon le barème suivant :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er}	0
2 ^{ème}	2
3 ^{ème}	3

En cas d'exæquo le classement se fera au meilleur temps des deux finales. (En cas de meilleurs chronos identiques, ce sera le second chrono qui permettra de les départager)

4 SELECTIONS NOMINATIVES 2019

Un comité de sélection sera établi pour déterminer la composition des Équipes de France en concordance avec les critères des modalités de sélection. Ce comité sera constitué du DTN, du Président de la FFCK ou de son représentant, et d'un technicien désigné par le DTN.

A partir du classement des courses, les sportifs seront proposés à la sélection 2019 en fonction du niveau de performance de l'épreuve au regard des performances internationales de référence et des possibilités d'inscriptions internationales. **Les sportifs devront avoir réalisé au moins une performance correspondant au niveau nécessaire pour être dans les 6 premiers d'une finale du championnat du Monde pour les épreuves paralympiques.**

La sélection 2019 définira un collectif retenu pour participer à l'ensemble du programme. Certains athlètes à potentiel pour 2020 ou 2024 pourront être retenus uniquement pour le Championnat d'Europe et la Coupe du Monde 2019 à Poznan afin d'évaluer leur niveau au plan international et bénéficier d'une classification internationale officielle.

Le comité de sélection de la Fédération Française de Canoë-Kayak se réunira à l'issue des sélections Equipe de France, puis de la Coupe du Monde et après les Championnats du Monde pour définir le collectif Equipe de France suivant les règles établies ci-dessus.

En cas de circonstance exceptionnelle, le Comité de sélection de la Fédération Française de Canoë-Kayak peut proposer une sélection nominative différente de celle issue des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Conformément à la convention 2019 - Sportif de haut niveau, chaque sportif sélectionné sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2019 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance finale.

Dans le cas où un sportif ne peut honorer tout ou partie de sa sélection (raisons professionnelles, scolaires, santé, de comportement), le sportif suivant au classement de la compétition de sélection peut être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Comité de Sélection.

Les sportifs sélectionnés devront être à jour de leur suivi médical.

5 PROGRAMME D' ACTIONS

Programme prévisionnel d'actions 2019 du collectif Paracanoe :

- ✓ Du 6 au 10 mai : stage de préparation à Libourne
- ✓ Du 18 mai au 26 mai : stage, Championnat d'Europe et Coupe du Monde 1 à Poznan (Pologne)
- ✓ Du 18 au 28 juin : stage de rappel de volume à Temple sur Lot
- ✓ Du 15 au 20 juillet : stage de consolidation technique – lieu à déterminer (France)
- ✓ Du 5 au 14 août : stage de préparation finale au Championnat du Monde à Temple sur Lot
- ✓ Du 18 août au 26 août : stage et championnat du Monde à Szeged (Hongrie)
- ✓ Du 9 au 16 septembre : Test Event Paralympique à Tokyo (Japon)²

² Uniquement athlètes ayant obtenus un quota au championnat du Monde 2019

6 DIFFUSION DES SELECTIONS

La diffusion de la liste des athlètes sélectionnés aura lieu à l'issue des réunions du Comité de sélection sur le site internet de la Fédération selon un calendrier qui sera diffusé ultérieurement.